

Intitulé de l'épreuve : gestion des entreprises
Nombre de copies :

Numerotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

1/3

Consulat général de France à São Paulo
Le conseiller économique

São Paulo, le 26 septembre 2021

— NOTE —
à l'attention du Consul Général

A/s : interview à la presse locale — expansion de Carrefour au Brésil et politique d'attractivité de la France.

Dans le cadre de votre interview à la presse locale, vous allez être interrogé sur les projets et perspectives de Carrefour au Brésil. Le groupe français, présent au Brésil depuis 1975, est devenu le numéro 1 de la distribution alimentaire dans le pays, et a annoncé, en mars 2021, un investissement de 7Mds de réals brésiliens (1,1 Md €), afin d'acquérir Grupo Boticário, troisième acteur de la filière, ce qui lui permettrait de poursuivre son expansion vers le Nord-Est et le Sud du pays. Cette annonce intervient après la décision du gouvernement français, en janvier 2021, d'opposer son veto au rachat de Carrefour par le groupe d'alimentation canadien Loblaws par des raisons de sécurité alimentaire. Cette décision a suscité, y compris au Brésil, des interrogations quant à l'évolution de la réglementation relative aux investissements en France et, plus généralement, la politique d'attractivité économique de la France.

N°

1.10

En vue de votre interview, cette présente note a pour objectif de :

i) dresser un panorama de l'activité de Carrefour au Brésil et ses perspectives d'évolution dans le pays ;

ii) présenter l'évolution de la réglementation relative aux investissements étrangers en France, dont décale le vote du gouvernement français sur le rachat de Carrefour par L'Oréal ;

iii) proposer un argumentaire relatif à l'attractivité économique de la France, afin de présenter à la presse brésilienne la mobilisation de la France par certains des investisseurs internationaux en France.

I. Implanté depuis 1975 au Brésil où il est devenu numéro 1 de la distribution alimentaire, le groupe français Carrefour poursuit son expansion dans le pays.

1. Carrefour est l'un des principaux groupes mondiaux de la distribution alimentaire.

- Carrefour est un groupe français de distribution alimentaire, notamment à l'origine du concept de l'hypermarché dans les années 1960.

- Le groupe emploie près de 12 300 magasins dans plus d'une trentaine de pays, notamment la France, l'Espagne, l'Italie, la Pologne, la Roumanie, etc., en Amérique latine, le Brésil et l'Argentine, et emploie près de 320 000 salariés.

- En France, Carrefour est le premier employeur privé et représente 20 % de la distribution alimentaire du pays (Ministère de l'économie, des finances et de la relance, 2021).

2. Le modèle de croissance du groupe repose depuis 2017, sur une politique d'expansion, en particulier sur les marchés étrangers.

→ Malgré un chiffre d'affaires de 80,7 Mds€ en 2019, la capitalisation boursière du groupe était de 12,66 Mds€ à la Bourse de Paris en 2020, signe des difficultés financières que traverse l'entreprise.

— Depuis 2017 et la désignation d'Alexandre Bompard comme PDG du groupe, Carrefour suit une nouvelle stratégie de croissance qui se décline en différents objectifs :

• développer le e-commerce ;

• réduire les surfaces des hypermarchés ;

• baisser les coûts ;

• dynamiser les ventes.

— Cette stratégie horizon-2022 se traduit notamment par une forte expansion internationale du groupe.

• En 2020, Carrefour a réalisé plusieurs acquisitions, dont 30 magasins de l'enseigne Makro au Brésil.

3. Le Brésil constitue un marché clé pour Carrefour, et l'un des piliers de sa politique d'expansion.

— Implanteé au Brésil depuis 1975, Carrefour est aujourd'hui le numéro 1 de la distribution alimentaire du pays, devant Grupo Pão de Açúcar (GPA), propriété du français Luisito (Association brésilienne des magasins de détail).

— En 2020, le marché brésilien fut le premier vecteur de croissance du groupe (+ 18,2%).

— La croissance du groupe au Brésil est principalement

N°
3.110

partagé par deux formats, particulièrement dynamiques dans le pays :

- l'hypermarché (enseigne Carrefour Retail)

- et le cash and carry (enseigne Atacadão), mode de distribution discount proposant des offres groupées.

6. Le Brésil est un marché particulièrement dynamique par la filière de la distribution alimentaire.

- Avec 212M d'habitants en 2019 et une démographie dynamique, le Brésil est l'un des plus grands marchés de consommation (Etude de la Société générale).

- Le Brésil se caractérise notamment par le dynamisme de son marché du commerce électronique, le plus important d'Amérique latine.

- En 2019, la population a dépensé 16,8 Mds \$ (14,1 Mds €) sur Internet.

- Malgré la crise économique liée à la COVID-19, les perspectives économiques sont favorables à court terme, avec une croissance anticipée de +3-4% en 2021.

5. Dans ce contexte, Carrefour est entré dans une phase décisive de sa présence au Brésil.

- En mars 2021, Carrefour a annoncé un investissement de 7 Mds réels brésiliens (1,1 Md€), afin d'acquérir Grupo B1G, filiale du groupe américain Walmart.

- Cette acquisition présente plusieurs avantages pour Carrefour, notamment :

- l'expansion de groupe dans des régions où il est traditionnellement peu présent (Nord-Est et Sud) ;

- le renforcement de sa filière cash and carry (enseigne Maxi de Grupo B1G) ;

Intitulé de l'épreuve : gestion des entreprises

Nombre de copies :

2/3

Numerotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

• le développement de la distribution par adhésion (enseigne Sam's Club du groupe B&G).

— Selon le groupe, la nouvelle entité devrait ainsi générer un CA de 100 Mds de réals, avec 876 magasins, ce qui représentera 20% du futur CA de Carrefour.

II. L'évolution de la réglementation relative aux investissements étrangers en France, qui s'inscrit dans un cadre européen, reflète la volonté de maintenir la sécurité économique et attractivité du territoire.

1. des décisions d'investissement, y compris dans la filière agroalimentaire, sont de plus en plus motivées par des logiques stratégiques.

— En témoignage l'acquisition de l'américain Smithfield Food Inc. par le chinois Shuanghui International Holdings Ltd en 2013, qui a suscité un débat important.

— Dans ce contexte, de nombreux partenaires ont renforcé leur réglementation relative aux investissements étrangers (Etats-Unis, Chine, Allemagne).

N°

5.10

2. En France, le mécanisme de contrôle des investissements étrangers (IEF) s'inscrit dans la loi PACTE (2019)

— La loi relative au plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE, 2019) a réformé le dispositif d'autorisation préalable aux IEF qui vise certains secteurs limitativement énumérés, touchant principalement à la défense nationale (articles L.151-1 et suivants du code monétaire et financier).

— Cette réforme, qui vise à concilier la préservation des intérêts sociaux de la France avec la politique d'attractivité territoriale, comporte trois axes principaux (arrêté du 31 décembre 2019 relatif aux investissements étrangers en France) :

i) mieux prévoir et sanctionner les manquements (transfert des pouvoirs de police et de sanction conférés au ministre de l'économie, chargé du contrôle des IEF),

ii) protéger les secteurs d'avenir (extension des secteurs concernés par la procédure d'autorisation préalable : aérospatial, protection civile, cybersécurité, intelligence artificielle, robotique, semi-conducteurs, hébergeurs de données sensibles, fabrication additive),

iii) accroître la transparence du contrôle (notamment en vue de faciliter les démarches des investisseurs).

3. Dans le contexte de la COVID-19, le mécanisme de contrôle des IEF a été notamment renforcé.

— L'arrêté du 27 avril 2020 abaisse temporairement, jusqu'au 31 décembre 2021, le seuil d'acquisition des parts d'une entreprise par un investisseur étranger détenant la procédure d'autorisation préalable de 25% à 10%.

— Cette procédure exceptionnelle est justifiée par la nécessité de protéger nos entreprises stratégiques, susceptibles d'avoir été fragilisées financièrement par la crise covid-19.

4. Le contrôle des IDE s'inscrit dans un cadre européen.

— Proposé notamment sur initiative de la France, l'Allemagne et l'Italie, le règlement établissant un cadre pour le suivi des IDE dans l'UE, adopté en 2019, est entré en vigueur le 11 octobre 2020.

— Ce règlement renforce le contrôle des IDE, notamment par :

- l'échange d'informations entre Etats membres;

- le renforcement du rôle de la Commission, qui peut émettre un avis lorsque l'IDE est susceptible de menacer les intérêts de plus d'un Etat membre à dépendre notamment à un programme européen.

— En revanche, la décision d'autoriser ou non un investissement étranger sur son territoire national reste de la compétence des Etats-membres.

5. Le contrôle s'exerce de façon efficace en France.

— En 2020, 275 opérations ont été suivies à la procédure de contrôle, soit près de 23% des 1 215 décisions d'investissement (Direction générale du Trésor, 2021).

— Malgré quelques affaires médiatisées, dont le veto au rachat de Carrefour par le groupe canadien L'Amalco, les refus sont rares et proportionnés.

6. Le mécanisme d'autorisation provisoire a été utilisé pour empêcher le rachat de Carrefour en janvier 2021.

— L'arrêté du 31 décembre 2019 ajoute, conformément au cadre européen, la fabrication additive, soit la production, la transformation ou la distribution de produits agricoles lorsque celle-ci contribuent aux objectifs de sécurité alimentaire nationale, aux

secteurs visés par le contrôle des IEF.

— C'est cette disposition qui a motivé le veto du gouvernement français au rachat de Carrefour par le groupe canadien L'Oréal, justifié par le rôle de groupe dans la sécurité alimentaire nationale — 20 % de la distribution alimentaire nationale (MINEFI, 2021).

Éléments de langage

1. En vue de votre interview à la presse locale, vous parlez dans un premier temps préserver un état des lieux des investissements étrangers en France :

→ insister sur le fait que les relations entre la France et l'étranger sont libres :

• 16 600 entreprises étrangères sont implantées en France, ce qui représente 2,3M d'emplois, plus de 20% du CA de l'économie.

→ se féliciter que, malgré la crise, la France soit restée le pays européen le plus attractif pour les investissements étrangers (baromètre de l'attractivité, EY, juin 2021) :

• en 2020, la France a accueilli 1 215 projets d'investissements internationaux (Business France, 2021)

• cet témoignage de la confiance des investisseurs internationaux et de la compétitivité économique de la France, notamment de la transparence de ses mécanismes de contrôle des IEF.

→ noter que les investissements en provenance d'Amérique latine en France, notamment brésiliens, sont particulièrement dynamiques, et qui témoigne de nos denses relations économiques avec le Brésil, caractérisées par la réciprocité des décisions d'investissement :

• la France est, après l'Espagne et le Portugal, le 3^e pays d'accueil des investissements latino-américains au sein de l'UE (Business France, 2021)

Intitulé de l'épreuve : gestion des entreprises

3/3

Nombre de copies :

Numerotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

• En 2020, 11 décisions d'investissement issues d'entreprises latino-américaines ont été recensées en France, y compris dans le secteur agro-alimentaire.

• Le Brésil, avec 6 projets en 2020, est, avec le Chili, le premier pays à engager des investissements latino-américains en France. (ex. SofitExpert, entreprise brésiliene innovante dans le secteur des services aux entreprises).

2. Vous pourrez, dans un second temps, détailler la politique d'attraction de la France :

→ présenter les atouts du MEAE en faveur de l'attraction du territoire national, notamment :

• le plan de l'investissement (2015),

• les sommets « Choose France » (2018), en insistant sur le succès de l'édition 2021 (investissement de 2Mds € de chinois Envision par une usine de batteries électriques).

• la French Tech (2013), pilier de la politique de visibilité et d'attraction des entreprises françaises émergentes, et à laquelle participe le Ministère.

N°

G 1.10

→ insister sur l'ampleur des financements accordés dans le cadre du plan "France Relance", qui s'inscrit pleinement dans la politique d'attractivité du territoire national ;

• plusieurs mesures du plan de Relance participent à de l'attractivité (baissé des impacts de production, simplification de l'action publique, modernisation des infrastructures).

• en particulier, la Team France Invest, récemment mise en place dans le village de la relance, permettra la mobilisation efficace de l'ensemble de l'écosystème concourant à l'attractivité du territoire (Etat, opérateurs, Bpifrance, collectivités).

3. Enfin, vous pourrez conclure en vous déléguant des récentes décisions d'investissements de Carrefour au Brésil, preuve supplémentaire du dynamisme du pays et de la réciprocité de nos relations commerciales.

N°
.../...

N°
... / ...